

**AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES**

**Conseil d'administration du 15 mars 2012**

**Point 1**

**Délibération n°2012-01** portant approbation de l'ordre du jour du Conseil d'administration du 15 mars 2012

Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'environnement,

Délibère :

**Article 1 :**

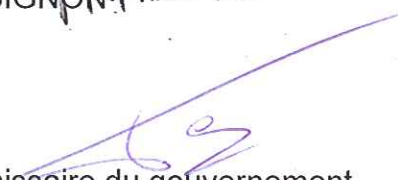
L'ordre du jour est approuvé.

**Article 2 :**

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil d'administration

  
Jérôme BIGNON 15 MARS 2012

  
Le Commissaire du gouvernement

Le Directeur

  
Olivier LAROUSSINIE